

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 18 OCTOBRE 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Mardi 18 du mois d'Octobre à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des délibérations de l'Hôtel de ville du Gosier, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francis BAPTISTE - Teddy MARY - Philippe TROUPE - Mme Lydie PAVIOT ép. SELLIN

EXCUSE : M. Solaire COCO.

Monsieur Jean-Claude PIOCHE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
SPORTIVES ET CULTURELLES**

BC-2016-5S-DAAG-15

Vu les articles L.5211-1 et suivants, L.5214 16, L.5215-26, L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

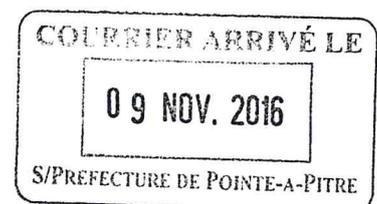
Vu l'article 6-1-2 des statuts annexés à l'arrêté n° 2014-249 du 24 décembre 2014,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-2016-1S-AJCP-02 relative à la délégation de pouvoir au Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant »,

Considérant l'intérêt que représentent ces activités associatives,

Considérant les demandes faites par ces associations,

Considérant l'avis de la Commission Sport, Culture et Loisirs en date du 03 Octobre 2016,



Le Bureau communautaire,
Après discussion,

DECIDE, A L'UNANIMITE

Article 1 : D'accorder une participation financière aux associations ci-dessous mentionnées pour les manifestations suivantes :

Organisme demandeur	Intitulé de l'action	Montant voté
Ligue Guadeloupéenne de Handball	Organisation de l'IHF Trophy Zone Caraïbe 2016	5 000€
Fédération Caraïbes des Jeunes de Guadeloupe (FGCJ)	10ème Edition du Triathlon CD de Sainte-Anne, support du championnat de triathlon de la Guadeloupe	2 000€
Ligue Guadeloupéenne de Karaté et des disciplines associées	Organisation du Festival des Arts Martiaux	3 000€
Le Volcan de Sainte-Anne	Participation au financement du programme d'activités de l'année 2016	2 000€
TOTAL		12 000 €

Article 2 : D'inscrire la dépense au budget primitif 2016 en section de fonctionnement.

Article 3 : Le Président, le Directeur Général des Services et le Trésorier Principal, sont chargés chacun pour ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

09 NOV. 2016

Et publication ou notification
le

14 NOV. 2016

Fait et délibéré à Gosier, le 18 Octobre 2016

Pour extrait certifié conforme

Le Président



Jean-Pierre DUPONT

